

QUESTIONNAIRE POUR LES AUTRES PARTIES PRENANTES POUR LE RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LE RESPECT DES DROITS DES PERSONNES LGBTI DANS LE CADRE DES ACTIVITES COMMERCIALES : LA MISE EN ŒUVRE DES OBLIGATIONS ET DES RESPONSABILITES PREVUES PAR LES PRINCIPES DIRECTEURS RELATIFS AUX ENTREPRISES ET AUX DROITS DE L'HOMME.

N'hésitez pas à répondre à toutes les questions ou à certaines d'entre elles en fonction de votre expérience, de leur pertinence ou de l'objet de votre travail.

Sauf indication contraire, toutes les réponses reçues seront publiées sur le [site web](#) du groupe de travail.

1. De quelle manière les lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et intersexués (LGBTI) subissent-ils des impacts négatifs sur les droits humains dans le cadre des activités des entreprises? Veuillez fournir des exemples spécifiques d'expériences pertinentes, y compris dans des secteurs économiques spécifiques, et toute donnée pertinente disponible.
2. Veuillez expliquer comment les personnes LGBTI peuvent être confrontées à des formes intersectionnelles de discrimination en raison de facteurs multiples, notamment leur âge, leur race, leur appartenance ethnique, leur handicap ou leur statut socio-économique.
3. Quelles mesures le gouvernement de votre pays a-t-il prises pour lutter contre les lois, politiques, attitudes et pratiques discriminatoires dans les contextes où les entreprises opèrent, et pour promouvoir des environnements de travail inclusifs? Veuillez indiquer si la situation des personnes LGBTI fait l'objet d'une référence spécifique dans les cadres réglementaires relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, y compris le plan d'action national sur les entreprises et les droits de l'homme, dans les réglementations obligatoires en matière de diligence raisonnable concernant les droits humains, ou dans les exigences de divulgation ou de transparence pour les entreprises et les investisseurs.
4. Existe-t-il des pratiques positives concernant la protection des droits des personnes LGBTI dans les activités de l'État en tant qu'acteur économique, par exemple les entreprises publiques, les agences de marchés publics, les missions commerciales, les agences de crédit à l'exportation, la privatisation des services publics, les partenariats public-privé et les accords de commerce et d'investissement ?
5. Quels sont les obstacles supplémentaires ou spécifiques auxquels les personnes LGBTI sont confrontées pour accéder à des voies de recours efficaces en cas de violations des droits humains liées aux entreprises ? Quelles mesures existent pour supprimer ces obstacles et garantir que tous les types de mécanismes, processus et résultats de réparation tiennent compte des expériences des personnes LGBTI ?
6. Quel soutien l'État apporte-t-il aux entreprises pour les aider et les guider dans le respect des droits humains des personnes LGBTI, y compris en ce qui concerne les activités des entreprises à l'étranger ?

7. Veuillez faire part de l'expérience des entreprises en matière d'intégration d'une perspective de genre tenant compte des expériences des personnes LGBTI dans leurs structures, politiques et pratiques internes, y compris dans les initiatives d'inclusion et de diversité, ainsi que dans les processus de diligence raisonnable en matière de droits humains.
8. Quels sont les défis et les possibilités pour les syndicats de jouer un rôle positif dans la défense des droits des personnes LGBTI sur le lieu de travail, notamment en ce qui concerne leur droit à la liberté d'association et leur capacité à s'engager dans des négociations collectives ?
9. Existe-t-il des pratiques positives de participation significative et égale des personnes, mouvements et organisations LGBTI aux initiatives et processus de prise de décision sur les entreprises et les droits de l'homme menés par l'État ou les entreprises ?
10. Veuillez nous faire part de tout exemple positif aux niveaux national, régional et international qui s'est avéré utile pour promouvoir la protection et le respect des droits des personnes LGBTI dans le contexte des entreprises.
11. Veuillez fournir tout commentaire, suggestion ou information supplémentaire que vous considérez pertinent pour le rapport thématique 2024 du Groupe de travail sur le respect des droits humains des personnes LGBTI dans les opérations commerciales.